

LA PRESSE EN REVUE...



MARDI 5 MAI 2015

SOMMAIRE

- 1) Mea Culpa
- 2) Armé par l'extrême droite
- 3) Ils s'énervent les taxis...
- 4) Total le retour financier ?!
- 5) VRP de grand luxe
- 6) Un sujet explosif
- 7) En finir avec ça...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Essonne : Guedj (PS) se sent « aussi » responsable de la défaite



La faute... au gouvernement et un peu à lui « aussi ». Ce dimanche midi, Jérôme Guedj, l'ex-président socialiste du département, est revenu sur la défaite de la gauche en Essonne où il a remis il y a un mois les clés de la présidence à l'UMP François Durovray.

Lors d'un débat au Bondy Blog Café, il a expliqué qu'il ne cherchait pas « de bouc émissaire ».

« Je ne cherche pas d'excuse, je suis aussi responsable de la défaite dans l'Essonne », dit-il en esquissant un petit mea culpa avant de vite ressortir ses armes de frondeur. Dans le viseur de l'ancien président du département de Manuel Valls où la droite a raflé 15 des 21 cantons : la politique du chef du gouvernement. « Le problème c'est que, quand j'ai fait campagne, dans les porte-à-porte, sur les marchés, dans les rencontres, la plupart du temps on ne m'a pas parlé du bilan du conseil général, de la tarification sociale ou des maisons de retraite publiques. Les gens me montraient leur relevé de pension où ils avaient eu leur retraite gelée ou diminuée. Ils nous parlaient de politique nationale », regrette-t-il.

« On s'est pris une taule aux municipales, aux départementales, les électeurs de gauche restent à la maison », a-t-il souligné pour demander un sursaut au gouvernement de l'ancien maire d'Evry. Comment se positionne-t-il auprès de ce même exécutif après la défaite ? « J'essaie d'être un éclaireur, de faire ouvrir les yeux », explique-t-il au Bondy Blog.

leparisien.fr-F.M.

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Attentats à Paris. Amedy Coulibaly armé par l'extrême droite ?



Les armes utilisées par Amedy Coulibaly dans l'attaque de l'Hyper Cacher, le 9 janvier, seraient passées par Claude Hermant, une figure de la mouvance identitaire de Lille. | AFP.

Ouest-France avec agences

Les armes utilisées par Amedy Coulibaly dans l'attaque de l'Hyper Cacher, le 9 janvier, seraient passées par Claude Hermant, une figure de la mouvance identitaire de Lille.

Voici donc une avancée de poids dans l'enquête concernant les attentats de Paris. Une avancée liant, par les armes et par le pur hasard, deux hommes : Claude Hermant, figure de la mouvance identitaire du Nord - Pas-de-Calais, et Amedy Coulibaly, auteur de la prise d'otage de l'Hyper Cacher, le 9 janvier, à Vincennes.

Le premier a été arrêté en janvier, à Lille. Ancien du service d'ordre du Front national et mercenaire, il est soupçonné d'avoir remilitarisé des armes en provenance d'Europe de l'Est et expédiées à Anvers ou Rotterdam par une entreprise slovène. Le second, tué lors de l'assaut final contre l'Hyper Cacher, a acheté les armes utilisées lors de la prise d'otage à Charleroi (Belgique)... là, où le réseau de Claude Hermant avait ses ramifications.

Amedy Coulibaly armé par Claude Hermant ?

Selon des informations publiées par La Voix du Nord, Amedy Coulibaly aurait donc pu être armé par Claude Hermant, 51 ans, en détention provisoire et en l'isolement au centre pénitentiaire de Lille-Annœullin depuis fin janvier et mis en examen pour « trafic d'armes en bandes organisées » et contre qui pèsent « des éléments extrêmement lourds », selon la source proche du dossier citée par le quotidien.

Pendant près de huit mois d'enquête sur ce trafic présumé (lire en encadré) et lors de perquisitions, de nombreuses armes et munitions ont, en effet, été découvertes autour du « réseau Claude Hermant », dont les ramifications s'étendaient jusqu'en Belgique et, donc, à Charleroi. « C'est une piste très sérieuse, en bonne voie de confirmation », ajoute la source citée par La Voix du Nord, qui précise « Mais dans ce genre de trafic, il y a toujours un ou des intermédiaires. Claude Hermant ne connaissait pas forcément la destination finale des armes. Ca montrerait en tout cas la porosité entre certains milieux islamistes et du banditisme. »

« Mon client entend laver son honneur »

Claude Hermant, rappelle encore le quotidien, était le leader de l'ex-Maison Flamande de Lambersart, affichant xénophobie et régionalisme flamand. Celui qui se dit « anarchiste de droite » a également été boxeur et a travaillé, avant son arrestation, dans une friterie, à Lille.

« Mon client est un combattant, il n'aurait jamais travaillé contre les intérêts de son pays, lâche son avocat, maître Maxime Moulin. Il entend laver son honneur. » Ceci alors que Voix du Nord publie également des courriels échangés entre Claude Hermant et la gendarmerie dont il aurait été un informateur.

L'enquête a débuté avant les attentats de janvier à Paris. Une information judiciaire a été ouverte le 7 mai 2014 et a conduit, en décembre dernier, à une commission rogatoire internationale, puis à une spectaculaire perquisition à Comines (Belgique). Plus de 80 personnes avaient dû être évacuées pour permettre aux services de police et aux démineurs d'inspecter une maison suspectée d'être une cache d'armes. D'autres perquisitions, fin janvier en France et en Belgique, ont permis de découvrir des armes.

ouest-france.fr

III) UberPop, jugé illégal, n'a pas fini d'énerver les taxis

Robin Korda



REUTERS/Kai Pfaffenbach.

En attendant que la justice se prononce définitivement sur leur sort, des milliers de chauffeurs non-professionnels continuent de transporter des clients dans leur voiture. Entre effets d'annonce et informations partielles, Uber a mis en place un dispositif de communication très performant à destination des conducteurs qui prennent des risques en son nom.

A travers les volutes d'une épaisse fumée à l'odeur de pomme, Salim [*] jette régulièrement un coup d'oeil sur sa Citroën C4 Picasso garée le long du trottoir, de l'autre côté de la vitre. C'est dans un bar à chicha discret de Clichy (Hauts-de-Seine), en banlieue parisienne, qu'il prend sa pause quotidienne.

Il travaille «toutes les nuits, sauf le dimanche». Le charbon s'illumine au rythme de chacune de ses longues inhalations. Il souffle lentement, puis détaille, les yeux tournés vers la retransmission d'un match de foot du championnat espagnol: «La semaine, je fais environ huit ou neuf heures de boulot, la nuit. Le week-end, dix, onze, parfois douze heures. Et toujours une heure de pause ici.»

Il a les nuits des chauffeurs de taxi professionnel, mais il incarne à leurs yeux une concurrence déloyale et inacceptable.

Salim est conducteur pour UberPop depuis quelques mois.

Pour s'être livré à la même activité, un chauffeur bordelais a été agressé par deux chauffeurs de taxi détenteurs de la licence officielle. Gaz lacrymo, barre de fer, huit jours d'ITT.

UberPop, c'est cette application mobile qui met en relation des conducteurs particuliers avec des personnes désireuses de prendre l'équivalent low-cost d'un véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC) ou d'un taxi. Pour Salim, ça représente beaucoup de travail, mais un travail qui paye: la semaine dernière, en 86 courses, son chiffre d'affaires a atteint 1.049 euros. Un quart a été prélevé par Uber, le reste est allé directement dans sa poche.

Pour ça, Salim joue gros. Il conduit hors-la-loi. Depuis le 1er janvier 2015, son activité est interdite par la loi Thévenoud, qui l'assimile notamment à «l'exercice illégal de la profession de taxi». S'il se fait pincer, il risque un an d'emprisonnement et 15.000 euros d'amende. A la préfecture de police, le groupe «taxi et transports de personne» a tout pouvoir pour mettre fin au manège. Pas de quoi l'inquiéter pour autant: «Je n'ai jamais vu les Boers [leur surnom, ndlr]. Et même si tu te fais verbaliser, Uber s'en charge, de toute façon.» Il sort son smartphone de sa poche et hausse les épaules: «Il suffit de poster la photo de son amende là-dessus.»

Le groupe américain Uber, qui exploite UberPop, a tout prévu. Dans l'espoir d'abroger cette loi de régulation du transport de personnes qui allait l'interdire, il a décidé en 2014 de retourner la table et de déposer un maximum de recours juridiques.

En France, quatre questions prioritaires de constitutionnalité sont en train d'être examinées, tandis qu'à Bruxelles, la Commission européenne a été saisie. L'entreprise, elle, laisse prospérer son service entre particuliers. Quitte à passer en force. Elle encourage ses conducteurs à rester sur les routes en cultivant un flou savant sur les risques qu'ils courent au regard de la loi.

Le site d'UberPop affiche fièrement la mention suivante: «Nous tenons à vous rassurer sur la légitimité à conduire sur le réseau uberPOP, et sur le fait qu'uberPOP est permis en l'état actuel du droit.»

«Le plus important à retenir est que uberPOP continue!»

«Les chauffeurs sont tous tenus au courant des évolutions de leur statut légal par des documents internes, assure Thomas Roborel de Climens, chargé de la communication d'UberPop chez DGM Conseil. D'abord lors de l'inscription, puis par des mises à jour.» En réalité, si Uber envoie bien des mails et des SMS à ses conducteurs partenaires, ceux-ci concernent les évolutions de ses procédures juridiques. Rien sur celles dont l'entreprise est l'objet de la part de ses concurrents taxis et autres VTC, ni sur le contenu de la loi Thévenoud.

C'est également cet amalgame qu'entretient le service d'assistance réservé aux conducteurs. Quasiment seul interlocuteur français à l'intérieur d'une entreprise largement pilotée depuis les Etats-Unis, il délivre des réponses partielles aux chauffeurs pointilleux, au point d'utiliser les techniques sophistiquées d'une cellule de communication. A un e-mail demandant simplement si UberPop était légal, les conducteurs se voient par exemple répondre:

«La Cour d'appel a décidé de demander aux plus hauts juges de France (Cour de Cassation et Conseil Constitutionnel) si la loi Thévenoud est conforme à la Constitution Française, y compris sur uberPOP. [...] Le plus important à retenir est que uberPOP continue!»

Autre échange surprenant: en insistant pour connaître les risques qu'il prenait lors de ses courses UberPop, un chauffeur obtient pour toute réponse un argumentaire sur la légalité du service à fournir aux policiers en cas de contrôle, suivi de cette mention:

«Dans le cas où la situation allait plus loin qu'un simple contrôle de routine et un coup de pression de la sorte, je vous demande de nous contacter au 067528XXXX (par SMS uniquement) afin que nous vous apportions tout le soutien nécessaire pour la poursuite de votre activité.»

Le numéro, qui ne reçoit pas les appels, est resté injoignable.

«Tu sais à combien ils sont évalués, Uber?»

Pour suivre l'évolution de son statut, Salim effectue surtout des recherches sur Google Actualités. Devant un article évoquant un Bruxellois ayant écopé d'une amende de 500 euros, il sourit: «Tu sais à combien ils sont

évalués Uber? Plus de 40 milliards de dollars [une valorisation calculée par l'entreprise fin décembre, ndlr]... Même l'amende de 100.000 euros qu'ils ont reçue pour publicité mensongère, c'est un euro, pour eux. Donc je sais qu'ils me rembourseront mes amendes.»

Cette confiance des conducteurs, Uber en prend soin, notamment à grands renforts de gros billets. Salim évoque les primes de parrainage: «Ça marche vraiment, il ne faut pas se dire que c'est faux. J'ai parrainé mon beau-frère et j'ai touché une prime de 100 euros, sans rien faire.» Autre exemple: «Il y a trois semaines, une fille a vomi dans mon véhicule, il y en avait même sur mon plafonnier. Je l'ai déposée mais j'ai dû arrêter mon service plus tôt que d'habitude. Ils m'ont remboursé les frais de nettoyage et ils m'ont même donné de l'argent en plus en complément pour le manque à gagner.» De quoi doubler la somme: «Donc j'ai confiance en Uber, parce qu'ils sont réglo.»

«Sûr à 99%»

Les chauffeurs UberPop voient bien que la société continue de recruter des particuliers à tour de bras. Leur impression d'être sur les rails de la légalité est aussi confortée par leur passage au statut d'autoentrepreneur, plus ou moins imposé par Uber depuis le début du mois d'avril. «Ils ne nous auraient pas fait changer de statut pour rien, estime Salim. Ça engage des choses de notre part: tu changes de régime et si tu arrêtes, il faut que tu fasses des démarches, c'est une galère. Donc je suis sûr à 99% qu'UberPop va continuer.» La seule part d'ombre? «Ils nous offrent l'assurance la première année. Je me dis que c'est peut-être au cas où ça ne passe pas...»

Il faut dire qu'UberPop est contesté dans son existence un peu partout en Europe. En quelques mois d'intervalle, le service a été interdit en Allemagne, en Espagne et aux Pays-Bas. Arthur Millerand, avocat spécialisé en contentieux et contributeur du blog Droit du Partage, le rappelle: sur le plan juridique, le récent changement de statut des conducteurs «ne change absolument rien» à l'illégalité des chauffeurs particuliers, ni à l'incertitude du sort de la loi Thévenoud. Il ajoute:

«C'est de la communication: une manière de dire qu'Uber devient un acteur de plus en plus institutionnel. L'entreprise a sûrement perçu que l'aspect fiscal, avec ces particuliers qui gagnent parfois des milliers d'euros par mois, était très important [en passant autoentrepreneurs, les

conducteurs auront désormais l'obligation de déclarer leurs revenus, ndlr]... Et qu'il pouvait peut-être poser problème dans le cadre de ses tractations avec les pouvoirs publics.»

Sur le ton de la plaisanterie, Thomas Roborel de Climens admet lui-même une part de doute quant à la longévité d'UberPop. «Si ça se trouve, on reparlera de tout cela dans quelques mois et UberPop sera interdit, et la Cour de cassation ou le Conseil Constitutionnel aura décrété que la loi Thévenoud est totalement recevable...», glisse-t-il. Avant de se reprendre: «Mais honnêtement, j'en doute.» Si on suit cette hypothèse, imposer le statut d'autoentrepreneur à ses chauffeurs aura quand même permis à Uber de prendre les devants en professionnalisant son parc de conducteurs. Ceux-ci n'auraient alors plus qu'à acheter une carte de véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC), et beaucoup d'entre eux continueraient probablement à rouler pour l'entreprise américaine.

«Les meilleurs avocats du monde»

En attendant ces décisions –dont les ultimes sont attendues autour de septembre–, les verbalisations de conducteurs se multiplient: environ 200 depuis le début de l'année. «Quelques raids très médiatisés» seulement, relativise Thomas Roborel de Climens, qui raille des «tentatives d'intimidation» et des «opérations de communication menées par Pierre-Henry Brandet», le porte-parole du ministère de l'Intérieur. Celui-ci y voit plutôt «un effort de pédagogie envers les chauffeurs et les clients». Un peu piqué au vif, il ajoute: «La loi est appliquée. Uber brave cette loi, tout comme les chauffeurs UberPop.» Il clôt la discussion en relevant que d'autres procédures judiciaires, menées par le parquet, visent elles directement la société.

Une partie de l'avenir d'UberPop s'est peut-être jouée le 9 avril, au Tribunal Correctionnel de Paris. Ce jour-là, Simon Foreman et Mauricia Courrégé, du prestigieux cabinet d'avocats Courrégé & Foreman, défendent un habitant de Bondy (Seine-Saint-Denis), bénéficiaire du RSA et interpellé deux fois en un mois en pleine course UberPop dans Paris. Me Courrégé accuse la procureure de vouloir «faire un exemple» et de la «contre-communication à UberPop». «Nous ne sommes pas les avocats d'UberPop, ce n'est pas le procès d'UberPop!», tonne-t-elle au milieu de la 31e chambre du 14, Quai des Orfèvres. En aparté, les deux avocats expliquent que

l'entreprise met simplement en relation avec leur cabinet «des conducteurs qui le souhaitent». Mais ils refusent de clarifier les modalités de leur rémunération, sous couvert du «secret professionnel».

La procureure, elle, demande à «faire preuve de sévérité» face au «comportement répétitif» du jeune homme. Pendant son réquisitoire, elle a pourtant souligné que le conducteur était «largement incité par la société Uber» à poursuivre ses activités. Lors de sa première audition, un mois avant de se faire reprendre par la brigade des taxis, il avait bombé le torse face aux policiers. Au commissariat, il avait déclaré avoir «les meilleurs avocats du monde» prêts à le protéger.

Le jugement sera rendu le 11 juin au matin. Pour Uber, il s'agira d'un antécédent potentiellement important pour la suite. Pour le prévenu, père de deux enfants en bas âge, d'un peu plus que cela, peut-être.

Robin Korda



IV) Total va de nouveau payer l'impôt sur les sociétés en France



Par Challenges.fr



Total ne payait plus l'impôt sur les sociétés en France "depuis 2012", mais paye par ailleurs "950 millions d'impôts et de taxes diverses par an en France. MARTIN BUREAU / AFP

Le directeur général du géant pétrolier, Patrick Pouyanné, a affirmé que Total paiera à nouveau l'impôt sur les sociétés en France "dès 2015", du fait notamment de la restructuration de ses raffineries en France.

Nous allons payer des impôts sur les bénéfices en France dès 2015. Ce qui veut dire que nos efforts pour redonner un avenir industriel à nos sites commencent à porter leurs fruits!", a affirmé au magazine l'Usine Nouvelle le dirigeant, ajoutant que le montant de cet impôt serait "bientôt public".

Total est l'objet de polémiques récurrentes sur le fait qu'en dépit de bénéfices records, elle n'acquiesce pas d'impôts sur les sociétés en France, où ses activités sont déficitaires depuis plusieurs années.

Total ne payait plus cet impôt depuis 2012

La compagnie pétrolière et gazière ne payait plus l'impôt sur les sociétés en France "depuis 2012", mais paye par ailleurs "950 millions d'impôts et de taxes diverses dans notre pays par an", rappelle son directeur général.

En avril, Total a annoncé une restructuration de ses deux raffineries déficitaires en France, avec la reconversion du site de La Mède (Bouches-du-Rhône) dans les biocarburants et un investissement de 400 millions d'euros à Donges (Loire-Atlantique) pour que le site redevienne rentable.

En France, outre son siège mondial à La Défense, Total compte notamment trois autres raffineries, ainsi qu'un réseau d'environ 4.000 stations-service, une activité de commercialisation de produits pétroliers ou encore deux usines d'assemblage de panneaux photovoltaïques.

Total paie 60% d'impôts sur les bénéfices "dans le monde"

L'impôt sur les sociétés prélève 33,33% des bénéfices réalisés en France par les entreprises y exerçant une activité commerciale habituelle. Une société n'est donc pas imposable sur les bénéfices qu'elle réalise à l'étranger par le biais de filiales, celles-ci étant déjà soumises à l'impôt dans les pays où elles opèrent.

"Je tiens toutefois à rappeler que Total paie 60% d'impôts sur ses bénéfices dans le monde, dans les

pays où Total gagne de l'argent", a souligné Patrick Pouyanné.

Dans ses résultats du premier trimestre, publiés mardi, le groupe affiche un "taux moyen d'imposition" de 46,2%, contre 57,7% un an plus tôt, calculé en pourcentage du "résultat opérationnel net ajusté ».

"De place pour tout le monde"

Concernant la reconversion de La Mède, le dirigeant s'est dit "surpris" par la réaction des producteurs français d'oléagineux, qui craignent que des importations bon marché massives d'huile de palme pour alimenter la bioraffinerie ne pénalisent leur production.

"C'est un marché en croissance et il y a de la place pour tout le monde!", a-t-il estimé, évoquant notamment l'obligation d'intégrer 10% de biocarburants dans le carburant en 2020, contre 7% aujourd'hui.

LAPRESSEENREVUE.EU

V) Flying Hollande, le nouveau VRP de luxe de l'Elysée



Par Denis Jeambar



François Hollande, à Istres, en février 2015 (GUILLAUME HORCAJUELO / POOL / AFP)

Arabie saoudite, Qatar... le Chef de l'Etat s'est mué en VRP de luxe. Avec un objectif, engranger les grands contrats. Le Hollandais volant, c'est l'ère de la realpolitik.

François Hollande est un personnage trop complexe pour que l'on puisse imaginer qu'il parte vers l'Orient compliqué avec des idées simples, selon la célèbre formule du général de Gaulle. On ne peut donc que s'interroger sur les raisons qui le conduisent ce lundi 4 mai, et pour la troisième fois depuis 2012, en Arabie saoudite, qui le font envisager un nouveau déplacement en Algérie, sans compter ce passage éclair au Qatar, ce lundi également, pour y célébrer la vente de 24 avions Rafales. Certes, le Président bat tous les records de voyage (150 en trois ans!) mais on ne mettra pas cette bougeotte sur le compte du divertissement. On ne dira pas non plus que ce sont des sessions de rattrapage pour un homme qui, avant son élection, était plus attaché à arpenter la Corrèze qu'à découvrir le Zambèze ou d'autres horizons lointains. On le croyait casanier, on découvre un Hollandais volant. Il est vrai que la mondialisation rend de plus en plus nécessaire les contacts et les échanges internationaux.

L'engagement militaire de la France contre le terrorisme islamique en Afrique et au Proche-Orient exige, également, une multiplication des rencontres. Tout comme la préparation du sommet sur le climat qui se tiendra à Paris à la fin de l'année. François Hollande veut qu'il se conclue par un accord que rend impératif la crise climatique mais aussi ses préoccupations de politique intérieure. Un sommet couronné de succès lui permettrait de renouer avec les Verts et, surtout, dans la perspective de 2017, avec leur électorat.

Un président "normal" en VRP de luxe

Il faut, d'ailleurs, avec François Hollande, toujours chercher les différents aspects de ses actions. Ce Président n'ouvre jamais un seul tiroir. Sa culture de la synthèse ou de compromis le lui interdit. Ses voyages en sont l'illustration. On peut imaginer que ses relations exceptionnelles avec l'Arabie Saoudite traduisent sa volonté de tendre la main aux sunnites au moment où la France participe à des négociations sur le nucléaire iranien avec le pouvoir chiite de Téhéran. Il s'agit de ne pas lâcher la proie pour l'ombre et, à l'arrivée, d'avoir un pied dans les deux pays. A la fois pour que la France fasse entendre sa voix mais aussi parce que François Hollande a endossé

le costume de VRP de luxe pour aider les industriels français dans leur conquête de gros contrats. Ainsi, avec 15 milliards d'euros, devrions-nous battre en 2015 tous nos records pour l'exportation de matériels militaires et devenir le deuxième vendeur d'armes au monde derrière les Etats-Unis. On comprend Serge Dassault quand il confie: « Je suis de droite mais je fais mieux mes affaires avec la gauche. » Pas un Rafale vendu sous la droite ! 84 à destination de l'Egypte, de l'Inde et du Qatar grâce à François Hollande et son ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian !

Bien entendu, le Président ne joue pas les représentants de commerce haut de gamme pour faire plaisir aux seuls chefs d'entreprise. Obsédé par le retour de la croissance il va, comme le disait son prédécesseur, « la chercher avec les dents » partout où il peut. Il espère aussi avec ces gros contrats contribuer à relancer l'emploi. Peu lui importe le respect des droits de l'homme dans les pays où il s'en va conclure des affaires pourvu qu'à la clé les accords soient signés et la machine à emplois alimentée. Et qu'importe, de toute évidence, que l'on vende des armes à l'Arabie saoudite ou au Qatar qui ont si longtemps financé l'islamisme radical et en tirent encore bien des ficelles. Certes, tous les Etats démocratiques agissent ainsi mais nous sommes bien loin du Président normal et moral de 2012. La realpolitik est passée par là. François Hollande a chaussé avec succès les bottes de ses prédécesseurs et s'occupe avec un plaisir évident et une réussite réelle de son domaine réservé. Il est vrai, en outre, que personne ne vient l'y contrarier et contester son autorité.

challenges.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VI) Comment Manuel Valls veut moderniser le modèle social



En février dernier, le premier ministre Manuel Valls (à droite), accompagné du ministre du Travail François Rebsamen, faisait part de son souhait d'«améliorer» le dialogue social. Crédits photo : STEPHANE DE SAKUTIN/AFP

Le premier ministre a lancé une mission chargée de réfléchir à la place des accords collectifs par rapport à la loi dans le droit du travail. Installée ce lundi, cette dernière livrera ses propositions à l'automne.

C'est une mission très sensible que s'est vu confier il y a un mois, Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'État et ex-directeur général du Travail. A la demande du premier ministre Manuel Valls, ce dernier est chargé de présider un groupe de travail censé réfléchir aux différents moyens d'«élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales». Autrement dit, Jean-Denis Combrexelle et ses équipes devront déterminer les moyens de donner plus de marge de manœuvre aux entreprises pour déroger au droit du travail dans le cadre du dialogue social. Procédure de licenciement, 35 heures, salaire...le sujet est explosif.

La mission est installée ce lundi après-midi sous l'égide de France Stratégie, selon Les Echos. Après une série de consultations cet été auprès des partenaires sociaux et autres experts, ses conclusions sont attendues en septembre.

Selon le quotidien, une dizaine d'experts du droit social seront chargés de plancher sur le sujet. Parmi eux, des juristes comme Jean-Emmanuel Ray ou encore le directeur général de l'association Dialogues, Jean-Dominique Simonpoli.

La mission sera ouverte à l'international avec la présence d'un membre de la confédération allemande des syndicats et un professeur de droit italien.

«Je souhaite que vos propositions ne se limitent pas à des aménagements du cadre législatif actuel»

Manuel Valls, premier ministre, dans une lettre à Jean-Denis Combrexelle

Pour justifier le lancement de cette mission, Manuel Valls part d'un constat clair: «la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail est encore trop limitée. Le champ concerné reste restreint et (...) les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire standard», écrit-il dans sa lettre de mission adressée à Jean-Denis Combrexelle. L'idée selon lui est donc de «faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociations d'entreprise, pour une meilleure adaptabilité des normes aux besoin des entreprises ainsi qu'aux aspirations des salariés». Une «attention particulière» devra à ce titre être portée aux TPE et PME.

Dans cet optique, la mission Combrexelle est chargée de faire des propositions fortes «qui ne se limitent pas à des aménagements -utiles- du cadre législatif actuel» mais qui «ouvrent -pour la négociation interprofessionnelle des partenaires sociaux comme pour le gouvernement- des perspectives nouvelles et audacieuses, capables de moderniser en profondeur notre système de relations sociales et pratique», souligne Manuel Valls. Pour le premier ministre, cette réforme à venir est le prolongement nécessaire à la loi Rebsamen sur le dialogue social, présentée en Conseil des ministres fin avril.

Ses conclusions très attendues devraient en tout cas relancer le débat sur l'inversion de la hiérarchie des normes. Ce principe, poussé par les plus libéraux, consiste à donner plus de poids au contrat par rapport à la loi. Un pas que ne semble pas complètement prêt à franchir le gouvernement. Dans Les Echos, l'entourage du premier ministre, assure que cette mission «ne vise pas à supprimer des pans du Code du travail pour les renvoyer aux entreprises, mais à permettre d'y déroger et de s'y adapter».

VII) L'urgence ? En finir avec le culte du mépris

Propos recueillis par Marion Rousset

Ce qui explique les mouvements de protestation citoyens, c'est le sentiment d'être traité comme quantité négligeable. Il faut donc davantage démocratiser notre pratique politique. Par Axel Honneth



MARIANNE : La « lutte pour la reconnaissance » est un axe essentiel de votre pensée. Autrefois, on préférerait parler de lutte contre la domination et l'exploitation. Ce changement de paradigme signe-t-il un changement d'époque ?

AXEL HONNETH : Non, ce paradigme ne vise pas à minimiser l'importance de l'expérience de la domination, de l'exclusion et de l'exploitation. Si je m'intéresse à la reconnaissance, à sa dynamique et à ses effets en termes de conflictualité, c'est plutôt parce que cette notion est à même de rendre compte, d'un point de vue moral et psychologique, de l'ancrage personnel de telles expériences et de fournir des critères permettant de critiquer de façon convaincante les causes sociales de ce vécu. Concernant la première tâche, le concept de reconnaissance permet d'explicitier ce qui est personnellement si douloureux dans le fait d'être dominé, exclu ou exploité - à savoir, l'expérience de ne pas compter en tant qu'acteur social aux yeux des autres, de se voir complètement refuser un statut normatif comme membre d'une communauté donnée. En ce qui concerne la deuxième tâche, le concept de reconnaissance permet de critiquer ces phénomènes en soulignant que, dans les

conditions modernes, tout le monde a vocation à être membre à part entière de la communauté démocratique et ainsi à être reconnu comme citoyen participant.

Vous vous réclamez de l'école de Francfort qui est un mouvement d'inspiration marxiste. Comment vous situez-vous par rapport à cet héritage ? La lutte pour la reconnaissance, est-ce l'abandon de la lutte des classes ?

A.H. : C'est presque le contraire. J'ai développé un intérêt pour le concept hégélien de reconnaissance quand j'ai commencé à ne plus me satisfaire de la manière marxiste de rendre compte de la lutte des classes. Ayant lu des études historiques sur le mouvement ouvrier - par exemple le livre le plus connu de Barrington Moore sur l'injustice -, j'ai découvert que ce qui pousse à se révolter dans la plupart des cas n'est pas tant un intérêt pour des avancées économiques, mais l'expérience d'être méprisé ou attaqué dans son honneur. J'en ai conclu que l'explication marxiste traditionnelle tendait à être trop utilitariste, à se montrer trop préoccupée par des intérêts utilitaires. Et, contre cette tendance, j'ai développé dans la lignée de Hegel l'idée d'une lutte pour la reconnaissance qui m'a ensuite permis de comprendre d'autres types de conflits comme étant liés au souci moral d'être considéré comme membre à part entière de la communauté.

La théorie de la reconnaissance oblige-t-elle à comprendre les inégalités sociales et les injustices économiques sur le mode du tort moral ?

A.H. : Oui, c'est l'ambition qui est la mienne, comme j'ai tenté de le montrer dans mon débat avec la philosophe américaine Nancy Fraser (1). Une inégalité sociale ou une injustice économique peut relever d'un tort moral quand elle viole les promesses normatives contenues dans les principes institutionnalisés de reconnaissance (2). Cependant, tout dépend ici de ce qu'il faut entendre exactement par inégalité ou injustice, questions dont nous devrions discuter.

Votre théorie entre en résonance avec des revendications identitaires comme celles des Afro-Américains, des sans-papiers et autres « invisibles »... En quoi se distingue-t-elle d'une politique des identités, forme élaborée du communautarisme ?

A.H. : Je n'ai jamais souhaité que mon concept de lutte pour la reconnaissance se contente de faire

écho à ces nouvelles formes de politique des identités, c'est même tout le contraire. Je ne présuppose pas l'existence d'une sorte d'identité collective que les groupes s'efforceraient de faire reconnaître dans leurs luttes. Ce que je veux plutôt mettre au jour, c'est le fait que ces groupes se réfèrent à certains principes déjà institués quand ils revendiquent d'être également respectés malgré leur statut de minorité. Mais, là encore, il y a de profondes différences entre les mouvements que vous évoquez, et tout dépend de la manière de décrire leur situation et leurs ambitions spécifiques.

Le désir de réalisation de soi a-t-il remplacé l'aspiration à l'égalité ? Celle-ci représente-t-elle un horizon politique dépassé ou inopérant ?

A.H. : Non, pas de mon point de vue. Nous assistons plutôt à une extension de l'idée d'égalité - idée qui est maintenant vouée à inclure la reconnaissance de notre spécificité en vertu de nos capacités ou de nos talents. Nous devons apprendre à différencier l'idée d'égalité qui a des significations très différentes selon les sphères dans lesquelles on l'applique : la famille, la communauté politique ou l'économie. Tous ces domaines reposent sur une certaine promesse de participation égale, mais les implications ne sont pas les mêmes, qu'il s'agisse d'être traité également en ce qui concerne ses besoins et ses désirs, son autonomie morale ou sa contribution à la division du travail.

Qu'est-ce qui vous fait dire, dans votre dernier livre, que la notion de liberté ou d'autonomie individuelle, est « la » valeur du XXI^e siècle ?

A.H. : L'idée de liberté individuelle est devenue pour la modernité la valeur ultime. Cette thèse n'est sans doute pas si surprenante eu égard au fait qu'elle a aussi été défendue par Hegel, Durkheim, Habermas et d'autres.

La justesse de cette hypothèse peut être facilement démontrée si l'on met en évidence que la plupart des autres valeurs pertinentes pour nous aujourd'hui ne peuvent s'expliquer qu'en référence indirecte à la liberté individuelle.

Vous écrivez qu'« aucune éthique sociale, aucune critique sociale ne semble plus aujourd'hui capable de transcender l'horizon de pensée qui s'est ouvert il y a de cela plus de deux cents ans avec le raccordement de l'idée de justice à la conception de l'autonomie ».

C'est un héritage de la Révolution française ?

A.H. : C'est d'abord un résumé du thème hégélien de la fin de l'histoire. Selon moi, Hegel ne veut pas dire par là qu'aucune réforme institutionnelle ou révolution ne sera plus possible dans le futur. Je crois qu'il pensait plutôt que toutes les réformes ou révolutions qui nous attendent devraient être légitimées en référence à l'idée normative de la liberté individuelle. On peut trouver une idée similaire chez Tocqueville qui explique, dans *De la démocratie en Amérique*, que le temps des « grandes » révolutions est sans doute révolu - ce qui signifie que nous ne pouvons envisager une révolution qui soit guidée par une valeur qui n'est pas déjà institutionnalisée au sein des sociétés modernes. En ce sens, on peut dire que la Révolution française constitue un point de départ pour la période en cours, dans laquelle toutes les réformes et révolutions ne seront justifiées que par la référence au principe de liberté individuelle institué à ce moment-là.

Votre travail renoue avec le projet hégélien contre celui de Kant. La démarche de Hegel a pourtant longtemps été taxée de conservatisme...

A.H. : Il s'agit d'une vision unilatérale qui provient de l'attaque de Karl Popper contre le prétendu « totalitarisme » de Hegel, et qui a depuis lors été entretenue par quelques libéraux bornés. Pour corriger cette image, il faut d'abord prendre en considération le fait que, depuis le début, il a existé une école hégélienne de gauche qui s'est servie de la méthode de Hegel et de certaines de ses idées comme d'un instrument pour développer une analyse immanente des contradictions au sein du capitalisme. Et, pour compléter par un aspect qui me semble encore plus important, on a assisté à la fin du XIX^e siècle à une renaissance de l'hégélianisme en Grande-Bretagne sous la forme d'un mouvement qui a puisé dans les idées du philosophe un outil pour la formulation d'un programme quasiment social-démocrate, lequel a plus tard influencé le Labour Party... Donc, je suis en bonne compagnie quand je reprends à mon compte le projet hégélien afin de remédier à certains manques de la tradition kantienne de la philosophie politique.

La philosophie politique reste détachée de l'analyse de la société et de ses institutions. Quelles sont les limites d'une telle morale abstraite ?

A.H. : La distance qu'a prise la philosophie

politique normative avec l'analyse de la réalité institutionnelle a conduit, selon moi, à un écart croissant entre la théorie et la pratique. Il semble y avoir un consensus général sur le fait que les sociétés démocratiques libérales reposent sur des fondements normatifs qui exigent de garantir sur le plan juridique l'autonomie individuelle de tous les citoyens. En outre, la plupart sont d'accord pour dire que ces principes d'égalité juridique et politique requièrent une redistribution économique qui doit permettre aux défavorisés de faire réellement usage des droits qui leur sont garantis par la loi. Cependant, ces principes généraux de justice sociale n'ont aucune valeur informative pour la pratique des représentants politiques et des mouvements sociaux. Quand il s'agit de résoudre des problèmes sociaux complexes, comme les défis associés à la réforme de l'Etat-providence, ces principes largement acceptés perdent rapidement leur capacité à fournir une explication ou une orientation. Cet écart entre la théorie et la pratique ne consiste pas en un simple retard temporel entre l'explication philosophique et l'application pratique. Car ce n'est pas du temps, des efforts ou de la persévérance qui peuvent permettre de transformer des principes développés sur le plan théorique en lignes directrices pour l'action politique. Bien plutôt, ces principes normatifs semblent être formulés à un niveau qui empêche d'en déduire de telles lignes directrices. Il en résulte que nous sommes constamment obligés de nous appuyer sur d'autres normes qui manquent de fondation philosophique, simplement pour avoir la perspective de trouver une solution « juste ».

Le concept de dignité constitue un mot d'ordre des récents mouvements sans leader comme Occupy, les « indignés » et le printemps arabe. Assiste-t-on à une mondialisation des luttes ?

A.H. : A mes yeux, l'utilisation à grande échelle de concepts tels que la dignité, l'honneur ou le respect révèle à quel point ces mouvements sont devenus conscients du fait qu'ils ne se battent pas simplement pour leurs propres intérêts, mais pour les conditions dans lesquelles chaque citoyen est reconnu comme un membre à part entière de la communauté démocratique. Le fameux slogan « Nous sommes les 99 % » lancé par le mouvement Occupy signifie que l'immense majorité de la population ne compte pas dans les décisions politiques, car ces personnes ne sont pas considérées comme des citoyens codécisionnaires, elles sont privées des droits qui leur reviennent à participer aux procédures de

décision démocratique.

A quelle échelle faut-il penser, selon vous, la construction d'une éthique démocratique ? A l'échelle nationale ou à l'échelle européenne ?

A.H. : Au vu de l'interdépendance croissante entre les différentes communautés nationales et le besoin fonctionnel d'instaurer davantage de transnationalisation, j'ai la forte conviction qu'une éthique démocratique aujourd'hui ne peut que s'établir à l'intérieur d'une Europe politiquement unifiée.

Le droit de la liberté. Esquisse d'une éthicité démocratique Gallimard, d'Axel Honneth, 608 p., 28,50 €.

Capitalisme et démocratie. Autour de l'œuvre d'Axel Honneth, de Christophe Bouton et Guillaume Le Blanc, Le Bord de l'eau, 372 p., 20 €.

(1) *Redistribution Or Recognition ? A Political-Philosophical Exchange, Verso, 2004.*

(2) *Pour Axel Honneth, les principes de reconnaissance sont à l'œuvre dans les institutions, au moins idéalement.*



A Suivre...
La Presse en Revue